

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nancy Complaisance](#)

<https://www.cadre21.org/membres/ce2a57e8f48ebef7afb86bf3>

Date d'obtention : 2021-02-18 14:19:40

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Les étapes de la trousse vont me permettre d'essayer de limiter et de faire cesser la propagation des images d'élèves qui envoient et/ou s'échangent un caractère sexuel avec les partenaires externes. Cette trousse permet également de réduire le délai d'intervention lorsque les événements arrivent.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Basez mes décisions et mes interventions sur des étapes à suivre dans les documents.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je dois faire attention à respecter les étapes et le protocole de la trousse et voir à protéger les élèves impliqués dans une situation de texto